Par M. Winters,—Arrêté en conseil C.P. 1965-1521, en date du 18 août 1965, autorisant, en vertu de l'article 21 de la Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation, des contrats d'assurance par la Société d'assurance des crédits à l'exportation, en vue de l'expédition de 200 mille tonnes métriques de blé à la République de Bulgarie, conformément à l'article 21B de ladite loi, chapitre 105, S.R.C., 1952, modifiée en 1960-1961. (Texte anglais)

Par M. Winters,—Rapport annuel du ministre du Commerce sous la Loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers relativement aux périodes financières des corporations et des syndicats ouvriers closes en 1962, conformément au paragraphe (1) de l'article 16 de la Loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers, chapitre 26, Statuts du Canada, 1962. (Versions française et anglaise)

Par l'Examinateur des pétitions introductives de bills privés,—Premier rapport, conformément à l'article 100(2) du Règlement, ainsi qu'il suit:

L'Examinateur des pétitions introductives de bills privés a l'honneur de faire connaître que les requérants suivants ont observé les prescriptions de l'article du Règlement:

General Mortgage Service Corporation of Canada, de la cité de Toronto (Ontario), aux fins d'une loi modifiant la loi qui la constitue en société et changeant son nom en celui de General Mortgage Corporation of Canada, ainsi que la description de ses bons comme étant «Series A Bonds» et «Series B Bonds», et à d'autres fins.

Interprovincial Pipe Line Company, de la cité d'Edmonton (Alberta), aux fins d'une loi modifiant la loi qui la constitue en société et l'autorisant à subdiviser le nombre de ses actions, et à en modifier la valeur au pair, et à d'autres fins.

David P. Neufeld, de la cité de Winnipeg (Manitoba), Cornelius J. Rempel, de la cité de Kitchener (Ontario), Ernest J. Swalm, du village de Duntroon (Ontario), et quatre autres personnes de différentes provinces du Canada, aux fins d'une loi constituant en société *Mennonite Central Committee (Canada)*, et à d'autres fins.

The Pacific Coast Fire Insurance Company, aux fins d'une loi modifiant la loi qui la constitue en société et changeant son nom en celui de The Century Insurance Company of Canada et/ou «La Compagnie d'Assurance Century du Canada», pour porter son capital actions d'un million à deux millions de dollars, et à d'autres fins.

United Grain Growers Limited, de la cité de Winnipeg (Manitoba), aux fins d'une loi modifiant la loi qui la constitue en société et l'autorisant à accroître son capital actions de sept millions cinq cent mille dollars à douze millions de dollars, réparti en cinq cent cinquante mille actions classe «A» d'une valeur au pair de vingt dollars chacune et deux cent mille actions classe «B» (Membre) d'une valeur au pair de cinq dollars chacune, et à d'autres fins.

James Elliott Coyne, Sinclair McKnight Stevens, Maxwell Bruce, tous trois de la cité de Toronto (Ontario), et deux autres personnes d'autant de provinces différentes du Canada, aux fins d'une loi constituant en société Bank of Western Canada et/ou «Banque de l'Ouest canadien», et à d'autres fins.

A 10 h. 16 du soir, M. l'Orateur prononce l'ajournement de la Chambre jusqu'à demain, à 2 h. 30 de l'après-midi.